

Intervention

du Syndicat des Services de la Gironde

au Congrès Confédéral 2022

Bonjour à toutes et à tous

Le syndicat des services de la Gironde souhaite aborder le sujet des retraites.

Le régime de retraite que la CFDT avait imaginé, défini et adopté lors des différents congrès, était un régime universel et à points.

En 2017 nous touchions au but. En effet, dans le programme du candidat Macron cette proposition était inscrite.

On y a cru lors du premier gouvernement Macron, mais hélas, cette réforme est tombée aux oubliettes par manque de courage politique.

Et pour finir par une modification de l'âge pivot, inacceptable pour nous.

Ce Monsieur retraite, qui devait être le champion du dialogue social pour expliquer et convaincre de la nécessité de cette réforme, a complètement échoué dans sa tâche. Vous y rajoutez les gilets jaunes et le COVID, et tout ceci n'a rien arrangé à l'affaire.

Il était urgent de ne pas mettre de l'huile sur le feu. Cependant, on peut noter que les corporatismes et le conformisme l'ont emporté une fois de plus.

Peu importe si cette réforme aurait pu réduire les inégalités du système actuel, notamment pour les plus précaires quel que soit leur régime de retraite.

Aujourd'hui, le troisième gouvernement du Président souhaite reprendre le dossier rapidement, mais il n'est plus question d'une

réforme systémique, mais simplement d'un report de l'âge de départ, avec toute l'injustice que cela peut comporter. Donc adieu à notre revendication première d'un régime universel et à point.

Les deux piliers sur lesquels s'appuient la réflexion gouvernementale, sont, tout d'abord un régime déficitaire et le financement de la dépendance.

Sur le premier point, le conseil d'orientation des retraites est moins catégorique en ce qui concerne de reculer l'âge de la retraite, en effet, la réforme de 2013 augmente progressivement le nombre de trimestres jusqu'à 43 ans de cotisation, pour obtenir une retraite à taux plein.

Dans ces conditions, vous en conviendrez, pour avoir une retraite à taux plein à 62 ans, il faudrait avoir commencé à travailler à 19 ans. Par conséquent, un bon nombre de salariés ne pourront se permettre de partir à 62 ans.

D'autre part, ce que craint le COR à juste titre, combien de salariés pourront réellement arriver à une retraite pleine, notamment dans les métiers les plus pénibles ? Nous le savons tous ici, cette population sera soit en invalidité, soit pour une grande partie, au chômage.

La deuxième bonne idée électorale, c'est de financer la sixième branche de la sécurité sociale par un report de l'âge à 65 ans.

Bah voyons !!! si le financement de la dépendance est un vrai sujet depuis plusieurs années, ce n'est pas avec les cotisations retraite des actifs que cela est possible.

Ce serait tout simplement détourné le principe fondateur du régime général des retraites et, qui plus est, ne serait financé que par une certaine catégorie de citoyens. Il est bien évident, pour nous CFDT, que c'est uniquement l'impôt qui peut financer la dépendance dans notre pays.

Mais revenons aux 65 ans proposés : nous sommes bien placés au Syndicat des Services pour dire que les salariés de nos secteurs,

appelés par les médias lors de la pandémie « salariés de deuxième ligne », pour lesquels nous préférons amplement le terme de salariés essentiels, nous les retrouvons où ?

Ce sont les salariés des magasins alimentaires, les salariés au service de la personne, les agents de sécurité, les salariés de la propreté notamment ceux des hôpitaux, les salariés de la restauration collective, les salariés de la logistique notamment les chauffeurs routiers qui n'avaient même pas le droit pendant la pandémie, à un repas et une douche chaude.

Oui, des salariés qui le 16 mars 2020 étaient sans masque, sans protection spécifique, qui allaient travailler tout les matins la boule au ventre, lors du premier confinement, ne sachant pas de quoi demain sera fait.

Ils sont tellement essentiels, que l'on propose de les faire travailler jusqu'à 63 ans voire plus.

Il ne faut pas oublier que ces salariés ayant commencé leur activité professionnelle tôt voire même très tôt dès l'âge de 16 ans, seront obligés de travailler 47 ans de cotisations et pour certains 49, si il apparaît dans leur plan de carrière, des trimestres manquants au cours de leur vie professionnelle.

Cette première inégalité, la CFDT ne peut l'accepter.

De plus, ces métiers entraînent bien souvent des accidents du travail et des maladies professionnelles. Nous rencontrons des salariés cassés par leurs travaux avant 60 ans, ce qui se traduit par une augmentation importante de demandes d'invalidité.

Ce qui a pour conséquence aussi de diminuer le montant de leur retraite. Deuxième inégalité.

C'est cette même politique qui a amené à supprimer les critères de pénibilité au travail. Pouvons-nous réellement leur faire confiance pour les rétablir ?

La revendication de la CFDT en ce qui concerne une retraite digne ne serait être inférieure au SMIC.

Nous avons bien notre petite idée en maintenant l'équilibre des comptes pour les 10 ans à venir, c'est de faire en sorte qu'un maximum de salariés seniors de plus de 55 ans reste dans leur emploi avec un aménagement de poste jusqu'à l'âge de 60 à 62 ans, et pour cela mettre en place une négociation collective obligatoire dans les entreprises avec pénalités financières si pas d'accord signé.

Voilà chers camarades, préparons-nous au rapport de force, car la retraite à 65 ans imaginée par Jupiter c'est **Non, Non et encore Non.**

Nous vous remercions pour votre attention.

Bon congrès